

Jacques Palard, Alain-G. Gagnon
Et Bernard Gagnon (dir.)

Diversité et identités au Québec et dans les régions d'Europe

P.L.E.-PETER LANG / JUL 2003

RÉGIONALISME ET FÉDÉRALISME 5

Jacques Palard, Alain-G. Gagnon
Et Bernard Gagnon (dir.)

Diversité et identités au Québec et dans les régions d'Europe

P.L.E.-PETER LANG / JUL 2003

RÉGIONALISME ET FÉDÉRALISME 5

INTRODUCTION

Penser les enjeux politiques de la diversité

Cet ouvrage porte pour une bonne part sur l'expérience de la diversité dans le contexte québécois, mais il s'ouvre aussi à d'autres contributions, tant canadiennes qu'européennes. Plus généralement, il veut contribuer aux recherches sur les relations entre « identité collective » et « diversité culturelle » dans les États, provinces ou régions où se concentrent des groupes nationaux ou des identités culturelles minoritaires. Ce sont autant de contextes où s'entrecroisent des revendications identitaires diverses : d'ordre culturel, politique, religieux ou social. Il offre des réponses aux interrogations liées à l'association de deux phénomènes, en apparence conflictuels : d'une part, les exigences nationalitaires et, d'autre part, la présence d'allégeances et d'identités multiples, qu'elles soient représentatives d'un attachement à une citoyenneté mondiale, à une nation, à une région ou à des minorités culturelles (ethniques ou religieuses). Les entités politiques et nationales à assise régionale (ex. : le Québec, la Catalogne, le Pays Basque) qui regroupent des nations minoritaires au sein d'un ensemble politique plus vaste (Canada, Europe) doivent combiner diverses sources de revendication recouvrant une pluralité de normes et de valeurs, à la fois post-nationales (le droit international et les droits de l'homme), nationales et régionales. Or, ces régions, appelées à aménager des rapports identitaires complexes tout en conservant leur spécificité nationale, apparaissent, sous certains aspects, comme des points d'ancrage de nouvelles formes d'agencements politiques, sociaux et institutionnels de la diversité qui, au demeurant, n'intéressent pas uniquement ces régions, mais les sociétés politiques dans leur ensemble.

Une tradition des sciences sociales a fait du nationalisme et du pluralisme deux principes irréconciliables : la promotion d'une citoyenneté basée sur une homogénéité culturelle et linguistique s'opposerait à la reconnaissance des « autres » cultures, vouées à l'assimilation ou à la marginalisation. Mais les expériences collectives récentes qui ont mis en présence une identité nationale ou régionale en voie d'affirmation collective et des « minorités » culturelles n'ont pas pour autant confirmé le pronostic de la balkanisation sociale. Les territoires et les entités politiques où se concentrent des groupes nationaux ou régionaux en quête de reconnaissance ne sont pas, *de facto*, réfractaires au pluralisme culturel.

Au contraire, il semble bien que certains mécanismes institutionnels, sociaux et culturels, propres à ces entités politiques, puissent contribuer à rendre co-possibles sur ces territoires la promotion d'une identité collective singulière et la reconnaissance de la diversité culturelle. Les minorités nationales ont ainsi des capacités d'innovation politique, sociale et culturelle nécessaires – qui, de fait, ne sont pas réservées aux seuls États multinationaux – pour contribuer à la formation d'une identité collective démocratique et ouverte à la différence.

Les contributions relatives aux expériences québécoises (éducation, immigration, pluralisme religieux), canadiennes (fédéralisme, villes et ethnicités), européennes (l'Europe des régions, la Catalogne, le Pays Basque, le Portugal, la question scolaire en France) et d'ailleurs (Israël) viennent élargir notre champ d'étude et offrir les bases d'une comparaison des formes d'agencements possibles entre la diversité culturelle et l'affirmation d'une identité nationale ou régionale. Les effets de ces aménagements de la diversité sont multiples et se font sentir non seulement dans les rapports identitaires mais aussi dans les modalités politiques et institutionnelles de ces sociétés. En ce sens, l'ouvrage répond à des interrogations qui concernent le devenir du fédéralisme canadien ou de l'Europe des régions. Un État conscient de ses identités régionales est-il, en retour, plus tolérant vis-à-vis de la diversité culturelle ? Quelle est la dynamique culturelle, institutionnelle et sociale qui rend possible (ou impossible) le mariage entre le pluralisme et les identités nationales ou régionales dans les contextes canadiens et européens ? Ce livre aborde, d'une part, les réponses politiques et institutionnelles (pouvoir, institution, juridiction) offertes à la diversité dans des contextes régionaux et, d'autre part, les enjeux sociaux et culturels (immigration, éducation, mutations identitaires) qui découlent d'une complexification des référents culturels et sociaux. Au regard de ces contributions, il est loisible de retenir que les rapports identitaires entre nation et diversité, bien qu'ils ne soient pas entièrement sans heurts, peuvent conduire à des modèles originaux d'aménagement de la diversité selon une conception inclusive et intégrative des appartenances. La cohabitation pacifique d'identités diversifiées et multiples prend ainsi, en partie, sa source dans ces expériences régionales au sein desquelles le maintien de la spécificité nationale comprend, dans les diverses dimensions de la vie publique, une ouverture à la différenciation culturelle.

Approche thématique

Les identités nationales et régionales ont-elles un devenir dans un contexte de mondialisation ? Les interdépendances économiques, juridiques et politiques qui s'associent au processus d'ouverture des frontières ne rendent-elles pas obsolète toute velléité d'expression d'une singularité

nationale ? La complexité de la situation et la faible rétrospection des regards sur un processus en mouvement invitent à la prudence dans les jugements, mais, surtout, elles invitent à se méfier des interprétations hâtives qui percevraient, dans le cours actuel des choses, un trajet continu et linéaire. Après la fin des idéologies, la fin de l'histoire – et autres morts annoncées –, en avons-nous terminé avec les minorités nationales ?

La réponse à la question du devenir des identités nationales et régionales ne saurait être donnée que par une étude pluridisciplinaire et comparative des transformations en cours. On doit alors se demander si ces pratiques offrent de plus grandes expressions de la diversité ou si elles répercutent, dans les institutions publiques, les clivages identitaires perceptibles dans la société. Pour répondre à ces questions, et saisir les liens entre société et diversité, les auteurs analysent les pratiques sociales dans lesquelles se sont aménagés des espaces de délibération et des pratiques particulières ayant pour objectif de répondre aux enjeux d'une société différenciée.

Étant donné la complexité du problème, il nous semblait impossible, en un seul livre, de couvrir tous les aspects de la question. Une clé était nécessaire pour ouvrir, à partir d'un point singulier mais à forte valeur sémantique, la recherche et la comparaison. C'est à une clé à double paneton qu'il revient d'ouvrir le débat. D'un côté, le Québec apparaît être un terrain privilégié pour rendre compte des effets de la mondialisation sur l'identité nationale, du moins des effets perceptibles. D'autre part, la diversité – définie comme l'imprégnation du pluralisme dans les multiples composantes de la vie sociale (le système juridique, la politique, le territoire, la culture, etc.) – est l'un des enjeux primordiaux auxquels doivent répondre les minorités nationales.

Au Québec, culture nationale et minorités culturelles se côtoient dans la vie publique ainsi que dans les pratiques et institutions sociales depuis plusieurs décennies. Au regard de cette expérience, nous pouvons affirmer que les rapports entre revendication nationale et diversité culturelle sont complexes et ne se réduisent pas à l'antinomie classique entre nationalisme et pluralisme. Il devient alors important de saisir si cette expérience s'ouvre à un modèle original d'agencement entre la solidarité nationale et la différenciation culturelle. L'identité nationale au Québec fut l'objet de nombreuses spéculations au cours de la dernière décennie. Les débats entre nationalisme civique et nationalisme culturel, le devenir du modèle québécois ou les relectures de la Révolution tranquille à l'aune des passages entre tradition et modernité, illustrent le regain de l'interrogation identitaire, mais aussi les incertitudes qui l'entourent. Sans doute, ces incertitudes sont une caractéristique des identités complexes contemporaines. Mais l'identité collective, en tant que telle, serait ainsi limitée à la seule réflexion sur un vivre-ensemble auquel on aspire, mais qui ne peut

jamais dépasser le stade imaginaire. Privée de son inscription dans des institutions sociales, privée de l'ancrage territorial, l'identité nationale n'aurait plus qu'une existence chimérique. De l'identité nationale, nous passerions à l'identité culturelle.

Le parcours identitaire du Québec depuis une quarantaine d'années peut se définir comme la recherche d'une singularité universelle, pour reprendre une expression du philosophe Éric Weil. Singularité, car cette poussée en avant vers et dans la modernité politique, entamée fiévreusement au début des années 1960 par la Révolution tranquille, fut aussi celle de la quête d'un ethos québécois. Universalité, car c'est par l'érection d'un État démocratique moderne, et en cherchant à inscrire cette identité dans le concert des nations « politiques », que cet ethos a donné une existence à sa volonté d'universalisation. La notion de modèle québécois, expression qui sert à décrire les spécificités de l'État providence à la québécoise par comparaison avec ses contreparties continentales nord-américaines, marque bien ce point d'ancrage entre nationalisme et modernité. Or, la crise de l'État providence et la porosité des frontières politiques et culturelles ont, en ce sens, deux impacts. Elles limitent les marges de manœuvre de l'État dans ses interventions, mais aussi, sur le plan identitaire, elles rendent friable l'incarnation de la singularité collective québécoise dans les institutions sociales et politiques issues de la Révolution tranquille.

L'inscription sociale et institutionnelle de l'identité nationale n'est plus celle de l'État-nation classique. Il faut prendre acte des transformations des systèmes politiques et de l'interdépendance croissante entre les différents ordres de pouvoir, qu'ils soient locaux, nationaux, régionaux ou supranationaux. Dans de telles circonstances, on n'accrédite pas l'identité au moyen d'actions qui n'ont plus de prises sur le destin collectif. Mais le devenir des identités nationales et régionales n'est peut-être pas aussi tragique, car, dans le contexte actuel d'interdépendance et de supranationalité, ce sont toutes les identités qui deviennent minoritaires. Un ordre plurinational peut-il avoir pour effet d'offrir de nouvelles structures d'opportunités pour les minorités nationales ?

L'ouverture à la diversité culturelle, tant pour les majorités nationales que pour les minorités nationales, semble vouloir s'inscrire dans une dynamique multinationale qui permet aux divers groupes nationaux de s'appropriier les normes supranationales (droit de la personne, normes démocratiques) tout en les exprimant à partir d'une base nationale ou régionale singulière. Mais la concurrence entre les diverses juridictions demeurent vive et l'Europe des régions pourrait bien se révéler n'être qu'un rassemblement d'entités administratives non adaptées aux découpages territoriaux des minorités nationales et régionales. Si cela devait se produire, les minorités nationales pourraient retirer du choix qu'elles ont

fait en faveur de l'option multinationale une forme de désenchantement. Il semble incontournable que les aménagements institutionnels tiennent compte de l'enjeu territorial des minorités nationales. En ce sens, pour les minorités nationales, l'option multinationale semble devoir aller dans le sens d'un nouvel aménagement du territoire et de l'espace politique, et non vers une quelconque fin des territoires. Ce que semble requérir les minorités nationales vis-à-vis de la question de la diversité, c'est l'appropriation de normes et de structures institutionnelles qui leur permettent de se positionner sur les grands bouleversements mondiaux à partir d'un point de rencontre territorialement circonscrit.

La diversité, seconde entrée, décrit l'état actuel des sociétés complexes. Elle caractérise le recul des ordres homogènes et intégrateurs et l'émergence de l'hétérogénéité dans les diverses composantes de la vie sociale. C'est dans le domaine culturel que la diversité est apparue, en premier lieu, comme une nouvelle donne des sociétés démocratiques, mais elle s'imprègne aussi dans les champs juridiques et politiques. En soi, le phénomène n'est pas nouveau. Les sociétés nord-américaines et européennes – le Québec en est un exemple – ont connu des vagues successives d'immigration, lorsqu'elles ne sont pas elles-mêmes la résultante d'un amalgame de peuples et de cultures. Ce qui change aujourd'hui, c'est le rôle de ces différences dans l'aménagement de nos rapports culturels, sociaux et institutionnels. Si le Québec et le Canada ont accueilli nombre d'immigrants depuis leur fondation, ce n'est que depuis quelques années que s'impose la nécessité d'une intégration non assimilatrice. Les facteurs démographiques et politiques sont des clés explicatives de ces changements, mais non les seuls. Dans nos sociétés complexes, les normes ne dérivent plus d'un ordre donné, dont la source serait extérieure à la vie sociale (extrapolée par l'idéologie ou la tradition) ; elles sont issues des rapports sociaux marqués du saut du pluralisme axiologique et sémantique.

Toutefois, la diversité dépasse largement les cadres du pluralisme culturel ; elle se manifeste comme un nouveau paradigme de la compréhension des phénomènes sociaux. D'ailleurs, elle ne se limite pas à la question culturelle. Cette différenciation est aussi perceptible dans l'entrecroisement de divers ordres de pouvoir sur la scène politique. Le local, qui n'est plus subsumé subordonné au national, se donne des prétentions internationales, de nouvelles formes de souveraineté (partagée, interdépendante, etc.) apparaissent, sans compter les processus de régionalisation et de mondialisation. Ces phénomènes ne semblent pas davantage suivre des lignes directrices similaires : il y a bien des constantes – marquées plus spécifiquement par les relations économiques – mais les contingences et les opportunités, caractéristiques des diverses situations sociales, donnent des formes variées d'insertion dans les réseaux

internationaux. Plus spécifiquement, les institutions ne se contentent plus de contenir la différence ; elles en sont maintenant imprégnées de part en part et doivent envisager des formes d'agencement de la diversité qui soient compatibles avec la reproduction de la cohésion sociale.

Les contributions

La première section de cet ouvrage s'intéresse aux systèmes politiques qui favorisent les interactions entre les identités nationales et le pluralisme culturel. Sur le plan constitutionnel canadien ou sur celui d'une future Constitution européenne, les relations entre les normes institutionnelles et les valeurs collectives peuvent être des facteurs clés des agencements entre nationalité et diversité. Le fédéralisme canadien – abordé dans le texte d'Alain-G. Gagnon et de Linda Cardinal –, et l'Europe des régions – qui fait l'objet d'un débat animé entre les contributions de Michael Keating et Nicolas Levrat – se présentent comme des options pour la gestion de la diversité nationale, culturelle et linguistique. Les attitudes des minorités nationales vis-à-vis des autres groupes culturels sont aussi tributaires des agencements institutionnels aux niveaux supra- et infra-national. Or, le déploiement d'organismes, d'institutions et d'opportunités permettant aux minorités nationales d'exprimer leurs revendications à un niveau plurinational a eu des effets bénéfiques en matière de démocratisation des mouvements nationalistes.

Le devenir des minorités nationales est aussi tributaire de changements importants sur le plan de la composition de leur population et de leur territoire. Dorénavant, ce n'est plus uniquement en rapport aux groupes majoritaires que la minorité nationale doit définir son identité collective mais aussi en lien avec les minorités migrantes ou les groupes culturels. La deuxième section de l'ouvrage s'intéresse ainsi aux enjeux politiques et identitaires de l'immigration. Le traitement politique de la diversité peut être le lieu d'une lutte entre les majorités nationales et les minorités nationales pour déterminer l'espace politique de la citoyenneté, comme le soulignent Micheline Labelle et François Rocher. En ce sens, l'intégration des immigrants à la société d'accueil nécessite pour les minorités nationales de trouver le point d'équilibre entre leur « héritage » culturel et linguistique et l'apport de nouveaux héritages. Bernard Gagnon analyse la complexité des agencements entre citoyenneté et diversité culturelle dans le contexte québécois, tandis que Christian Poirier analyse ces enjeux dans le contexte des grandes villes canadiennes. L'enjeu migratoire dans des contextes minoritaires réside dans un renouvellement de l'appartenance nationale ou locale en fonction de rapports identitaires complexes qui requièrent, d'une part, la « désethnicisation » des critères d'appartenance et, d'autre part, un dialogue interculturel.

L'entrecroisement, et parfois l'entrechoc, entre les identités conduit non seulement à revoir les règles communes de la vie sociale mais aussi à envisager le possible maintien d'une identité collective qui, tout en s'ouvrant aux apports culturels des immigrants, sauvegarderait l'identité des groupes nationaux ou régionaux minoritaires. Toutefois, des contextes politiques distincts peuvent expliquer des différences dans les aménagements de la diversité. Le texte de Myriam Charbit sur Israël souligne ainsi comment l'insertion au sein de la société israélienne de nombreux immigrants juifs venus d'Europe et d'Orient, très différents sur le plan de la langue, de la culture et de la religion, a conduit l'État israélien à opter pour un *statu quo* culturel. La traduction géographique de ces clivages est soutenue par un quasi-consociativisme qui maintient les distinctions culturelles au sein même de l'ensemble juif et favorise la polarisation géographique et culturelle des migrations.

En ouverture de la troisième section, Louis Rousseau et Frédéric Castel analysent les transformations contemporaines des croyances religieuses au Québec. Celles-ci résultent dans une large mesure d'une politique migratoire provinciale qui s'est engagée sur la voie d'une forte diversification des origines nationales et continentales. La diversité des croyances devient un enjeu important des institutions publiques qui, comme l'école, jouent un rôle essentiel dans la transmission des valeurs et l'apprentissage de la différence. Dans le contexte d'une minorité nationale, à l'exemple du Québec pour qui l'éducation publique ne s'est jamais présentée sous l'angle d'une parfaite neutralité culturelle ni religieuse, le saut vers une laïcisation complète du système scolaire n'apparaît pas le choix premier d'une majorité de la population. Ni, sans doute, celui des responsables politiques, comme tendrait à l'attester le recours à la clause dérogatoire en matière d'enseignement confessionnel. À mi-chemin de la laïcité, on demande à l'école une orientation plus conciliante envers un « phénomène religieux » marqué du sceau de l'interconfessionnalisme. En tant que milieu ouvert aux fondements divers de la culture spirituelle des élèves, toutes appartenances religieuses confondues, l'école est-elle en droit de maintenir des liens privilégiés avec un groupe religieux particulier ? Les textes de Jacques Palard et de Jean-Pierre Proulx rendent compte de l'originalité d'une telle orientation – évolutive – de l'école québécoise. Cet aménagement de la diversité religieuse à l'école, lié au débat tout aussi profond sur les fondements d'une éducation civique, apparaît comme une tentative inédite de conciliation de l'héritage spirituel avec la diversité des nouveaux apports culturels, dans un contexte où paraît s'imposer la déconfessionnalisation du système scolaire. Le texte de Georges Felouzis sur les composantes ségrégationnistes de l'école montre que la question de la diversité à l'école concerne non seulement la matière et les modes d'enseignement mais aussi, et

peut-être en premier lieu, l'accessibilité même ; à la différenciation école publique-école privée s'ajouterait le clivage école ségréguée-école non ségréguée... En tout état de cause, la laïcité ne saurait être une garantie contre toute forme d'inégalité liée à l'appartenance culturelle ou à l'origine ethnique et sociale lorsque l'institution scolaire n'accorde pas une réelle égalité d'accès.

Cet ouvrage n'aurait pas été complet si nous n'avions pas tenu compte du rôle des discours identitaires et fondateurs : comment ces récits intègrent-ils la diversité culturelle et l'identité nationale ? Les discours nationalistes demeurent des facteurs importants des mobilisations régionales et nationales. Mais la présence d'autres cultures, de traditions et de références religieuses distinctes, modifie les représentations de la culture nationale et les mobilisations subséquentes. Les textes de Xabier Itçaina, Gilles Labelle, Monserrat Guibernau et Marc-Urbain Proulx, consacrés au Pays Basque, à la Catalogne et au Québec, soulignent l'importance qu'ont revêtu pour ces sociétés régionales les facteurs identitaires et culturels en matière d'action collective ; ils permettent d'appréhender la façon dont la question du pluralisme y bouleverse aujourd'hui non seulement la représentation identitaire mais les mobilisations sociales qui lui sont associées. À cet effet, le rejet radical de la tradition, au prétexte que son ancrage théologique contreviendrait aux principes d'une société « authentiquement » moderne, peut conduire au décentrage identitaire et à l'affaiblissement de l'agir collectif.

Quelles ressources et quels repères identitaires peuvent être mobilisés pour assumer la voie vers un pluralisme social sans pour autant perdre les référents identitaires de l'appartenance nationale ? Cette question invite à la recherche d'une singularité universelle dont les enjeux visent non seulement une politique de la subsistance, ce qui ne serait qu'une mesure aléatoire et compensatrice, mais aussi une réelle appropriation des normes, des valeurs et des structures institutionnelles qui définissent les rapports entre les cultures et la destinée collective.

Bernard Gagnon et Jacques Palard,
Centre de recherche et d'étude sur le Canada
et le Québec en sciences sociales,
Bordeaux, le 10 novembre 2004.